

Ma flotte est-elle prête pour la réglementation canadienne sur les DCE?



1. Connaissez les exemptions

La réglementation s'applique-t-elle à ma flotte?

Le tableau qui suit décrit le type d'opérations auxquelles les règles s'appliquent généralement.

Flottes canadiennes

Opérations interprovinciales et transporteurs sous juridiction fédérale dans toutes les provinces.

Opérations intraprovinciales dans la plupart des provinces, à l'exception de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Î.-P.-É.

Flottes américaines

Les mêmes règles que pour les flottes canadiennes s'appliquent si on traverse la frontière et si on se déplace à l'extérieur d'un rayon de 160 km/100 milles.

Toutefois, les conditions suivantes donnent droit à une exemption :

- Les véhicules exploités dans un rayon de 160 km de leur terminal d'attache
- Les locations à court terme (moins de 30 jours)
- Les véhicules exploités par un transporteur routier auquel une exemption a été accordée par les autorités provinciales ou fédérales
- Les véhicules commerciaux fabriqués avant l'an 2000. Notez que la date de fabrication s'applique au véhicule, et non seulement à celle du moteur comme c'est le cas pour la réglementation américaine.

*Avis de non-responsabilité : Les informations présentées dans ce document sont destinées à des fins d'information seulement et ne doivent pas être considérées comme des conseils juridiques.

Pour plus d'informations, consultez le Règlement sur les heures de service des conducteurs de véhicule utilitaire ici : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2005-313/page-3.html#h-1286979>

2. Inscrivez la date au calendrier

Combien de temps nous reste-t-il?

La date limite pour l'application intégrale de la réglementation sur les DCE a été repoussée au **1er janvier 2023**.

Cependant, chaque province appliquera la réglementation fédérale séparément. Vérifiez auprès du ministère des Transports de **chaque province** où vous exercez vos activités.

3. Restez informé

Sur quoi porte la réglementation?

Transports Canada suit une nouvelle norme du CCATM (Norme technique sur les dispositifs de consignation électroniques) **qui...**

« établit des spécifications minimales de performance et de conception pour les DCE et s'aligne étroitement sur les spécifications techniques énoncées dans le règlement final américain, avec des variations qui visent uniquement à combler les différences entre les deux réglementations. »



Liste des DCE certifiés et conformes à la norme technique



Différences entre la norme américaine et la norme canadienne : Guide sur les DCE au Canada



Informations générales : FAQ sur les DCE au Canada



Informations générales : Site web de Transports Canada



4. Tenez compte de votre situation actuelle

À quel point sommes-nous loin de la conformité?

- Nous utilisons un journal de bord papier
La transition sera plus longue et aura un impact plus important sur vos processus internes.
- Nous utilisons un journal de bord électronique
Tout dépend si votre journal électronique sera certifié par une tierce partie ou non. Si c'est le cas, vous n'aurez qu'à gérer la mise à jour éventuellement requise sur votre système existant, puis l'impact de la réglementation sur vos chauffeurs et votre flotte. Sinon, vous devrez d'abord trouver et installer un DCE certifié, puis gérer cet important changement en plus de l'impact de la réglementation.
- Nous utilisons un DCE (conforme à la réglementation américaine)
Tout dépend si votre DCE sera certifié par une tierce partie ou non. Si c'est le cas, vous n'aurez qu'à vous familiariser avec la différence entre les règles canadiennes et américaines. Sinon, vous devrez d'abord trouver et installer un DCE certifié, puis gérer cet important changement en plus de l'impact de la réglementation.

5. Parlez à votre fournisseur de DCE

Comment notre fournisseur actuel peut-il nous aider?

- Votre solution actuelle de journal électronique est-elle **certifiée au Canada par un organisme de certification officiel**?
- Devez-vous installer ou changer de matériel pour avoir un DCE conforme?
- Quel est le processus de mise à jour vers un logiciel conforme à la règle canadienne?
- Quel soutien votre fournisseur de DCE vous offre-t-il pour vous aider avec la formation et avec l'impact sur vos opérations?



6. Évaluez l'ampleur du projet

Quelles sont les étapes clés?

- Voyez combien de vos véhicules ont besoin d'un DCE certifié pour la réglementation canadienne.
- Si vous débutez avec les DCE, cherchez un fournisseur et faites participer vos chauffeurs au processus.
- Préparez-vous à l'installation du logiciel et du matériel.
- Créez un plan de communication.
- Préparez un plan de formation pour tous les utilisateurs concernés

7. Communiquez le plan

Comment préparer notre équipe aux changements?

- Communiquer les changements à venir.
- Communiquez le calendrier et le plan de ces changements.
- Préparez votre équipe au processus de transition.

8. Installez ou mettez à jour les DCE

Nos camions sont-ils équipés de systèmes DCE à jour?

Si vous installez de nouveaux DCE

- Installez et configurez les nouvelles unités (le temps et la complexité dépendent du nombre de camions que vous devrez installer).

Si votre journal de bord électronique existant est certifié au Canada pour la réglementation sur les DCE

- Planifiez une mise à jour du logiciel avec votre fournisseur de DCE.
- Installez ou remplacez le matériel si nécessaire.

9. Formez votre équipe

Est-ce que tout le monde comprend les règles et comment fonctionnent les DCE

- Formez vos chauffeurs.
- Formez tout le personnel de bureau qui communique avec les chauffeurs :
 - Répartiteurs
 - Responsables de la sécurité
 - Responsables des chauffeurs

10. Faites équipe avec vos chauffeurs

Mes chauffeurs comprennent-ils ce qui s'en vient et l'impact sur leur travail?

- Montrez à vos chauffeurs les avantages d'utiliser un DCE.
- Donnez aux chauffeurs assez de temps pour s'adapter aux changements.
- Prenez les devants et demandez à vos chauffeurs ce qu'ils en pensent, puis restez disponible pour répondre aux questions.
- Trouvez un champion parmi vos chauffeurs qui aidera les autres chauffeurs à gérer ce changement.

Vous êtes prêt?
Félicitations!

Pas encore?

J'ai une question à propos de la réglementation :

info.ELD@isaacstruments.com

J'aimerais avoir une démo de votre solution